



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Assemblée générale du Consortium USTH du 20/05/2021

Lieu : réunion dématérialisée via Zoom

9h-12h30

Membres présents :

Bernard Legube	(Président Consortium USTH)
Christian Valentin	(IRD)
Anne Giroir-Fendler	(U. Lyon 1)
Yann Charles	(U. Sorbonne Paris Nord)
Florent Calvayrac	(Le Mans Université)
Philippe Lecoer	(U. Paris -Saclay)
Benoit Piro	(U. Paris)
Essaid Ait Barka	(U. Reims Champagne-Ardenne)
Christine Fernandez	(U. Poitiers)
Pascal Gantet	(U. Montpellier)
Antoine Doucet	(U. La Rochelle)
Daniel Chillet	(ENSSAT)
Nazim Agoulmine	(U. Evry Val d'Essonne)
Sandra Nicolle	(ENGEES)
Giovanna Chimini	(Aix Marseille U.)
Martin Schwell	(U. Paris Est-Créteil)
Eric Gontier	(U. de Picardie)
Olivier Camp	(ESEO)
Catherine Stephan-Evain	(ENS Paris-Saclay)
Didier Aussel	(U. de Perpignan)
Sylvain ouillon	(U. Toulouse III Paul Sabatier)
Paul Marcille	(U. de Franche-Comté)
Pascal Maussion	(INP Toulouse)
Stephane Mounier	(U. de Toulon)
Corinne Chanéac	(Sorbonne U.)

Invités présents :

Stéphane Ranque	(Aix-Marseille U.)
Christine Choppy	(U. Sorbonne Paris Nord)
Nicolas Sidere	(U. La Rochelle)
Sophie Adelaide Magnier	(U. Grenoble Alpes)
Laurent Thevenet	(U. Paris Est-Créteil)
Emmanuel Becquart	(U. Paris- Saclay)
Guillaume Patanchon	(Département Espace)
Lilian Aveneau	(Département STIC)
Eric Lacombe	(Département Bio)

Mai Thanh Dinh	(USTH)
Etienne Saur	(USTH)
Sabine Vermillard	(USTH)
Luc Le Calvez	(USTH)
Martine Roussel	(MEAE)
Patrick Nedellec	(MESRI)
Joaquim Nassar	(MESRI)
Martine Roussel	(MEAE)
Thibaut Dutruel	(MEAE)
Eric Molay	(Ambassade de France)
Alessandra Erre	(Airbus)
Julien Duffau	(Euraudit)
Philippe Behra	(Consortium USTH)
Céline Gaussen	(Consortium USTH)

1) Accueil par le Président du Consortium

Deux procurations pour cette réunion. L'Observatoire de Paris a donné procuration à Christian Valentin et l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a donné procuration à Pascal Gantet. Après vérification, le quorum est atteint. 25 membres sont représentés sur les 32 au total. La réunion peut donc démarrer.

La parole est donnée à Patrick Nedellec, Délégué aux affaires européennes et internationales au MESRI, successeur de Denis Despreaux. Patrick Nedellec connaît l'USTH à travers la vision qu'il en avait lorsqu'il était au CNRS. C'est un projet français de collaboration internationale qui mobilise un nombre impressionnant d'établissements. Le MESRI soutient le Consortium *via* une subvention annuelle et des postes avec pour objectif d'en faire une université de recherche d'excellence. Il y a de belles réalisations mais aussi un certain nombre de difficultés, notamment l'arrêt du programme des bourses et les effectifs trop faibles en Master. Une réflexion stratégique a été entamée depuis deux années notamment concernant la mise en place de double licences/bachelors à l'USTH. Le rôle du Consortium sera certainement amené à évoluer mais il continuera d'apporter un cadre structurant. Le MESRI continuera d'apporter son soutien et un regard attentif. Bernard Legube et Patrick Nedellec ont convenu d'un rendez-vous visio fin mai pour échanger sur le Consortium et l'USTH.

2) Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2020 (vote sur document).

Le projet avait été envoyé aux membres pour lecture avant la réunion.

Cf. annexes.

Aucun vote contre, aucune abstention. Le projet de compte rendu est approuvé.

3) Rapport moral du Président (projet de résolution n°2-2021)

Bernard Legube fait un rapide résumé du rapport moral qu'il a écrit et qui avait été mis à disposition des membres avant la réunion.

Cf. annexes.

Bernard Legube propose le vote de la résolution qui approuve le rapport moral.

Aucun vote contre, aucune abstention. La résolution est adoptée et le rapport moral par conséquent adopté.

4) Finances

La parole est donnée à Pascal Gantet, trésorier de l'association. Il présente le rapport financier qui avait été mis à disposition des membres avant la réunion.

Cf. annexes

Les points importants à noter sont les suivants :

- Une baisse significative de la somme dédiée au paiement des frais de séjour des missions d'enseignement à l'USTH (32 960 euros seulement) en raison bien sûr de l'annulation des missions en présentiel à partir de mars 2021 et 0 euros dépensés pour le séminaire qui n'a pas pu être organisé, également en raison de la pandémie. Le Consortium avait alors obtenu du MESRI l'autorisation d'utiliser les fonds restants (soit 59 140 euros (92 100 – 32 960)) pour indemniser les établissements en retour de leur investissement dans l'enseignement à distance. Ce sont 1 700 euros en 2020 et 46 850 euros en 2021 (le tout pour des missions effectuées à distance en 2020) qui ont été dépensés. Le total dépensé de cette subvention est de 81 510 euros. Seuls 10 590 euros n'ont pas été utilisés. Cette indemnisation devrait être reconduite en 2021 si les missions en présentiel ne reprennent pas.
- L'Ambassade de France en accord avec le Consortium a décidé de ne verser aucune subvention en 2020, la subvention 2019/2020 n'étant dépensée en 2020 qu'à hauteur de 90 558.38 euros.
- Le résultat de l'année 2020 est de – 782 euros affecté au report à nouveau, portant ce dernier à 86 874 euros

La parole est donnée à Julien Duffau, Commissaire aux comptes de l'association. : il ne revient pas sur les comptes qui viennent d'être détaillés et ont été arrêtés la veille en Conseil d'administration. Il annonce simplement qu'il n'a relevé dans sa mission de contrôle aucune problématique particulière et qu'il prononce donc une certification pure et simple des comptes.

Il est proposé de voter la résolution n°1-2021 approuvant le rapport financier et affectant le résultat au report à nouveau. Aucun vote contre, aucune abstention. La résolution est adoptée et le rapport financier ainsi que l'affectation du résultat également.

Bernard Legube remercie Pascal Gantet qui souhaite être libéré de ses fonctions de trésorier.

5) Informations générales sur l'USTH

Présentation faite par le Recteur Etienne Saur

Cf. annexes

Précisions sur les effectifs à l'USTH : des anciens étudiants en licence à l'USTH reviennent s'inscrire en Masters après avoir travaillé quelques années. C'est un phénomène nouveau. D'autre part, les effectifs attendus pour la rentrée 2021 en licence sont en forte augmentation du fait des restrictions de mobilités à l'international. Les étudiants se rabattent sur l'USTH qui est une université internationale. Pour ces deux raisons, les masters devraient voire également leurs effectifs augmenter.

Florent Calvayrac propose une collaboration en licence pro « Automotive Engineering » avec l'USTH. C'est une formation qui tourne à l'Université du Mans.

Question de Daniel Chillet de l'ENSSAT : que dire aux étudiants français qui veulent partir à l'USTH à la rentrée prochaine ?

Le Recteur exprime son sentiment : la situation sanitaire au Vietnam est meilleure qu'en France mais ne va pas en s'améliorant, au contraire. Or les mesures gouvernementales sont très strictes et pourraient être difficiles à vivre pour un étudiant français à Hanoï. Des visas étudiants sont délivrés mais pourraient conduire à des situations humaines et sociales compliquées. Le conseil aux étudiants est donc de reporter leur projet de mobilité.

Eric Molay de l'Ambassade de France confirme cela. Aujourd'hui, il y a à l'arrivée au Vietnam, 3 semaines de quarantaine. C'est compliqué et couteux. D'autre part, le taux de vaccination est encore faible. Il faut attendre.

Intervention de Sylvain Ouillon (LEGOS, Toulouse) : 11 étudiants français seraient prêts à partir au Vietnam pour participer au master WEO. Il propose des cours présentiels à l'Université de Toulouse avec des étudiants vietnamiens connectés (enseignement hybride).

Eric Lacombe fait une intervention dans le même sens.

La Rectrice Mai Thanh intervient pour présenter le nouveau programme de bourse de thèse 89. L'USTH demande 200 bourses pour la période 2021-2030, et 44 dans un premiers temps (2021-2025), en T1 (purement à l'étranger) et T2 (cotutelle/sandwich). Discussion autour de la répartition disciplinaire des 44 bourses T1/T2 demandées dans un premier temps.

Cf. tableau de répartition en annexe

La Rectrice explique que les disciplines affichées reflètent les besoins en lecturers de l'USTH et pas forcément en recherche. Pour certains départements "anciens" (notamment AMSN) aucune bourse n'est demandée.

Intervention de Laurent Thévenet de l'UPEC : les bourses de thèses sont la contrepartie du Vietnam par rapport aux investissements des établissements français du consortium. Si aucun engagement écrit n'est pris par l'USTH stipulant le fléchage des bourses majoritairement vers le consortium, l'UPEC se retirerait de toute collaboration car le dossier Master ne serait pas défendable dans les instances. Le Consortium s'oppose fermement au fléchage proposé.

L'intervention est approuvée par plusieurs établissements. Une motion sera rédigée dans ce sens par le Consortium, et votée par email après l'AG.

La distribution disciplinaire des 44 bourses sera envoyée au MOET le même jour. Le MOET approuvera seulement le nombre de bourses. Sur la distribution disciplinaire il y aurait de la souplesse.

6) Bilan sur le questionnaire établissements

Cf. Diaporama

Bernard Legube présente rapidement quelques chiffres concernant le questionnaire qui a été envoyé aux établissements. Un document sera bientôt préparé et envoyé pour présenter les résultats de ce questionnaire.

7) Formations Master et Bachelor

La parole est donnée à Florent Calvayrac, VP Masters. Il tient à féliciter les équipes qui ont fourni un excellent travail sur les dossiers et auprès des établissements. Un délai d'un an a été accordé pour prolonger l'accréditation des masters en cours et afin qu'il n'y ait pas de décalage par rapport à la vague B. Le dépôt des dossiers se fera demain sur la plateforme Pélican.

Didier Aussel de l'Université de Perpignan s'exprime sur le Master Energie. Aucune thématique phare n'est dégagée pour le moment dans la nouvelle configuration. Le travail se fera en trois temps : l'analyse en solo, l'analyse avec les partenaires et enfin la construction d'une offre de formation.

Intervention de Yann Charles de l'Université Sorbonne Paris Nord : depuis quelques années, les étudiants qui s'inscrivent à l'Université en France doivent payer une contribution à la vie étudiante, la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). La question se pose pour les étudiants USTH qui s'inscrivent en France mais ne viennent pas sur le territoire et dans les établissements. Certains éléments de réponse sont apportés mais les établissements fonctionnent différemment les uns des autres vis à vis de cette question. Par exemple à l'Université Sorbonne Paris Nord, tous les étudiants doivent s'acquitter de cette contribution y compris les étudiants USTH qui ne viennent pas dans l'établissement français alors qu'à l'INP Toulouse, le paiement de la CVEC n'est demandé que si l'étudiant vient en France.

Sur les licences, la parole est donnée à Sabine Vermillard, Directrice des études à l'USTH. Elle présente les activités autour de la mise en place des doubles diplômes (Chimie, ICT, Life Sciences). Des groupes de travail seront mis en place prochainement.

8) Recherche

Ce point est présenté par Christian Valentin VP Recherche et Luc Le Calvez, Directeur de la Recherche à l'USTH. Un appel à projets a été lancé auprès des laboratoires grâce à la subvention de l'Ambassade de France. 8 projets ont été déposés. Il faut maintenant mettre en place un comité de sélection. 3 experts vietnamiens ont déjà été nommés et il faut maintenant désigner 3 experts français. Volume de l'opération : 36 000 euros.

Le 2^{ème} appel à projets devait être un appel ciblé sur les mobilités. Or au regard du contexte pandémique, il semble qu'un tel projet ne puisse pas être envisagé. Eric Molay confirme cela notamment car si les missions longues peuvent être envisagées, ça n'est pas le cas pour des mobilités courtes.

9) Vie de l'association

Bernard Legube propose que soit maintenu le montant de la cotisation annuelle soit 2500 euros pour les membres et 1500 euros pour les membres associés. Aucun vote contre, aucune abstention, le maintien du montant des cotisations est adopté.

La prochaine Assemblée Générale du Consortium USTH se tiendra le jeudi 19 mai 2022.

Les élections du Conseil d'administration doivent être reportées par manque de temps. Elles seront faites à distance par mail.

Le Conseil d'administration qui aurait dû se tenir à la suite de l'Assemblée Générale se réunira à une date ultérieure une fois que le nouveau Conseil aura été élu.

Bernard Legube clôture la réunion en remerciant Etienne Saur et Sabine Vermillard dont les contrats se terminent en août. Merci pour leur engagement et leur travail.

Fin de la réunion : 12h35.

Suite AG :

- **Election du nouveau Conseil d'administration**

Conformément à ce qui avait été décidé en AG, il a été demandé aux membres de voter par retour de mail pour une liste de candidats au renouvellement du Conseil d'Administration.

Composition actuelle du Conseil d'Administration :

Etablissements sortants (par tirage au sort) :

- Université de Lyon 1
- Université Paris Saclay
- Université de Picardie Jules Verne
- Université de La Rochelle
- Université de Montpellier
- Université de Paris
- Université Paris Nord
- Université d'Evry Val d'Essonne

Etablissements restants (non tirés au sort) :

- Aix-Marseille Université
- Université de Poitiers
- Le Mans Université
- Université du Littoral Côte d'Opale
- Université Paris-Est Créteil
- Université Fédérale Toulouse MP
- Université de Reims
- IRD
- ENS Paris Saclay

La liste des candidatures proposée au vote en remplacement de la partie sortante des membres est la suivante :

- U. Claude Bernard Lyon 1
- La Rochelle U.
- U. Montpellier
- U. Sorbonne Paris Nord
- U. Paul Sabatier Toulouse
- U. de Paris
- U. d'Évry Val d'Essonne

Par retour de mail, la liste a reçu 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

La liste est donc adoptée et le Conseil d'administration se compose comme ce qui suit :

- U. Claude Bernard Lyon 1
- La Rochelle U.
- U. Montpellier
- U. Sorbonne Paris Nord
- U. Paul Sabatier Toulouse
- U. de Paris
- U. d'Évry Val d'Essonne
- Aix-Marseille Université
- Université de Poitiers
- Le Mans Université
- Université du Littoral Côte d'Opale
- Université Paris-Est Créteil
- Université Fédérale Toulouse MP
- Université de Reims
- IRD
- ENS Paris Saclay (retrait du Consortium en septembre 2021)

- **Maintien du niveau d'indemnisation du Président.**

Le bureau du Consortium a proposé au vote la résolution n°4-2021 (cf. annexes) qui reconduit le principe et le niveau de rémunération mensuelle du Président du Consortium USTH à 631.64 euros brut. La résolution a reçu 17 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre. Elle est donc adoptée.

- **Motion concernant le programme 89.**

Suite à l'Assemblée Générale, une motion a été rédigée comme ce qui suit (cf. annexes) :

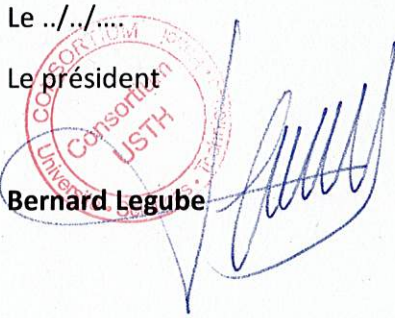
« Le consortium est pleinement conscient des besoins de l'USTH en enseignants-chercheurs pour assurer les enseignements dans certaines disciplines. Il comprend également que les délais très contraints pour mettre en place le nouveau programme 89 n'ont pas permis une large concertation sur la répartition des allocations doctorales. Le projet USTH est néanmoins bâti sur un équilibre entre l'investissement d'universités françaises qui s'impliquent dans des formations de master (et bientôt de licence) et un soutien des autorités vietnamiennes pour permettre à des doctorants vietnamiens de venir se former dans les laboratoires de ces mêmes universités. Pour la pérennité de ce partenariat fructueux, le consortium souhaiterait donc un engagement écrit sur le fléchage des bourses doctorales T1/T2 - programme 89 de l'USTH très majoritairement vers les laboratoires des universités françaises du consortium ».

La motion a reçu 13 voix pour et une voix contre. Elle ne peut donc pas être adoptée (le vote s'est fait à la suite de l'AG et dans un mail séparé d'avec les autres demandes ce qui a certainement impacté le nombre trop faible de réponses des membres)

Le/..../....

Le président

Bernard Legube



Le 15/06/2021

La secrétaire de séance

Philippe Lecoœur

